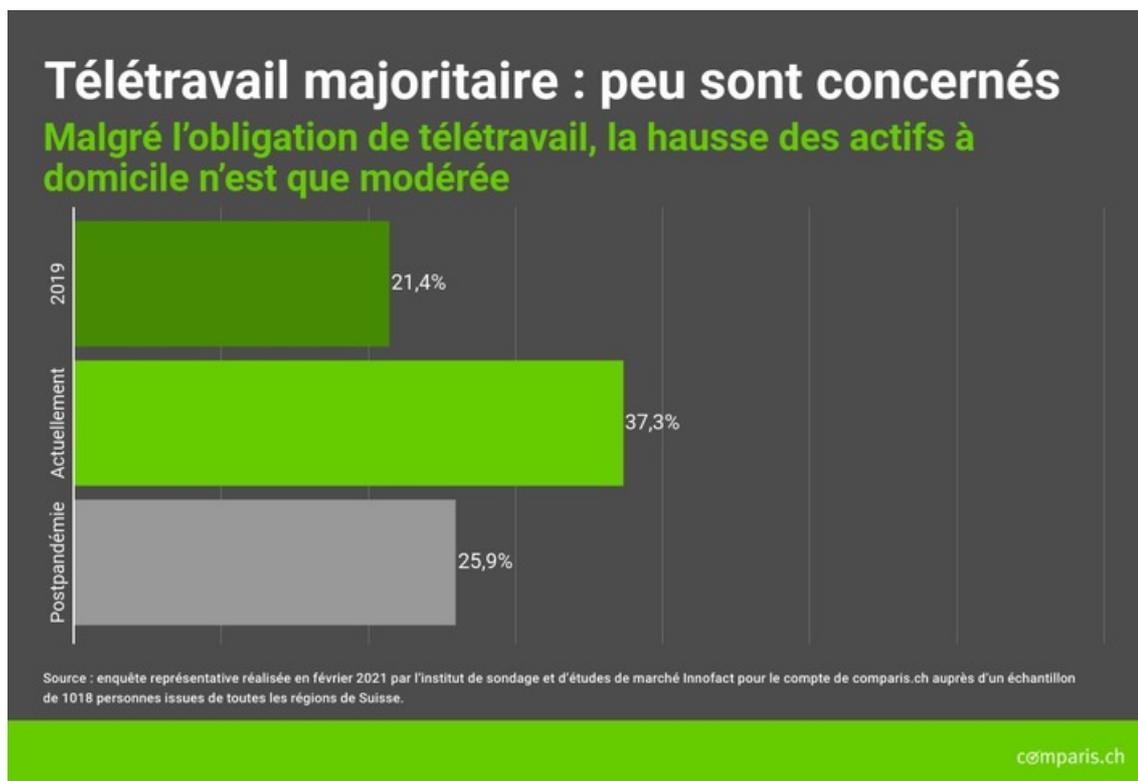


15.03.2021 – 00:31 Uhr

Communiqué de presse : Hausse dérisoire du télétravail malgré la contrainte réglementaire



Communiqué de presse

Enquête représentative Comparis sur le télétravail

Hausse dérisoire du télétravail malgré la contrainte réglementaire

L'obligation de travail à domicile ordonnée par la Confédération dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus n'a conduit qu'à une hausse modérée du télétravail. Actuellement, la moitié seulement de la population active travaille à domicile plus d'une demi-journée par semaine, soit à peine 9 points de pourcentage de plus qu'en 2019. Tels sont les résultats d'une enquête représentative de comparis.ch. « Je ne crois donc pas à une explosion durable du télétravail », déclare Frédéric Papp, expert Immobilier chez Comparis.

Zurich, le 15 mars 2021 – Depuis le [18 janvier 2021](#), tous les employeurs sont tenus de mettre en place le travail à domicile lorsque cela est possible. Le comparateur sur Internet comparis.ch, qui opère l'espace immobilier le plus vaste de Suisse, a enquêté sur les effets de cette règle. Le sondage représentatif révèle que les actifs sont à peine plus nombreux qu'avant la pandémie à passer la majorité de leur temps de travail à domicile. Qui plus est, il existe un réel fossé entre les différents niveaux de revenu et de formation.

Hausse modérée du télétravail malgré l'obligation de travail à domicile

En dépit de l'obligation de travail à domicile, la moitié seulement de la population active exerce en télétravail plus d'une demi-journée par semaine, soit à peine 9 points de pourcentage de plus qu'en 2019 (42,2 % des actifs). Et la part des personnes en activité passant au moins la moitié de leur temps de travail à la maison n'a augmenté que de 16 points de pourcentage par rapport à 2019 (37,3 % contre 21,4 %). Une situation identique dans toute les régions linguistiques.

« Ces chiffres prouvent que de nombreuses personnes continuent à se rendre sur leur lieu de travail », déclare Frédéric Papp, expert Immobilier chez Comparis. Le suivi de la mobilité des Suissesses et des Suisses pendant la pandémie de COVID-19* parvient aux mêmes conclusions : malgré l'obligation de travail à domicile, la part des trajets d'ordre professionnel est nettement plus forte aujourd'hui qu'à l'époque du premier confinement, où aucune obligation de télétravailler n'avait été ordonnée. « Ces résultats s'expliquent aussi par le fait que les secteurs restés ouverts pendant la deuxième vague ont été bien plus nombreux que pendant la première », avance F. Papp.

Personnes formées, propriétaires et hauts revenus : davantage de télétravail

Dans le contexte actuel d'obligation de travail à domicile, une frontière très nette se dessine, marquée par des facteurs socioéconomiques. Celles et ceux qui travaillent actuellement de 90 % à 100 % à domicile sont nettement plus représentés parmi

les personnes hautement qualifiées que parmi les personnes peu ou moyennement qualifiées (26 % contre 10,5 %). Même constat pour ce qui concerne le revenu : les personnes disposant d'un revenu brut de plus de 8000 francs pour le ménage sont 26,6 % à travailler de chez elles 90 % du temps minimum. C'est plus que les personnes dont le revenu se situe entre 4000 et 8000 francs (14 %) ou celles dont le revenu ne dépasse pas 4000 francs (11,9 %).

La situation des individus quant à leur logement se reflète également dans leur propension à télétravailler. La part des personnes qui passent entre 90 et 100 % de leur temps de travail à la maison est nettement plus élevée chez les propriétaires que chez les locataires (24,8 % contre 16,6 %). « Les personnes bien formées qui disposent d'un haut niveau de revenu ont en général une plus grande liberté pour organiser leur journée de travail. Elles sont donc moins dépendantes d'un lieu de travail fixe », continue F. Papp.

Pour beaucoup : pas de télétravail

Actuellement, 45,9 % des personnes interrogées ne pratiquent pas du tout le travail à domicile. Cette proportion ne s'est que légèrement infléchi par rapport à son niveau d'avant la pandémie, à 51,6 %. Là encore, il s'agit principalement des personnes peu ou moyennement qualifiées (60 % contre 32,1 %) et des revenus inférieurs à 4000 francs ou compris entre 4000 et 8000 francs (53,7 et 51,9 % contre 35,5 %). Autre fracture : entre les sexes. Les femmes sont nettement plus nombreuses à exercer leur activité sur leur lieu de travail que les hommes (40,4 % contre 51,9 %). « Comparativement aux hommes, les femmes occupent davantage des emplois à temps partiel, ou des postes où leur présence est requise », précise F. Papp.

Répercussions sur le marché immobilier

Comparis a également interrogé les personnes qui ont télétravaillé en 2019 ou en 2021 sur la proportion du temps de travail qu'elles passeraient à domicile après la pandémie. Plus de 60 % l'évaluent à une demi-journée par semaine au minimum, près d'un quart au moins à la moitié, et plus de 20 % à moins de 10 %.

« Ces estimations sont certes plus hautes que les proportions du temps de travail à domicile en 2019, mais en prédire une explosion durable du télétravail, c'est exagéré », déclare F. Papp. Le sondage** réalisé par Credit Suisse auprès des employeurs confirme cette tendance : si un tiers des PME ont l'intention de permettre « un peu plus » le travail à domicile après la pandémie, celles qui entendent « significativement » développer leur offre en la matière se situent loin sous la barre des 10 %.

De ce point de vue, il faut relativiser les prévisions de ces derniers mois selon lesquelles les bureaux vont se vider, conclut l'expert.

Méthode

Enquête représentative réalisée par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact pour le compte de comparis.ch auprès d'un échantillon de 1018 personnes issues de toutes les régions de Suisse. Le sondage a eu lieu en février 2021.

* Intervista : [Mobilitäts-Monitoring Covid-19](#) (page 16)

** Credit Suisse : Schweizer KMU: [Flexible Reaktion auf die Coronakrise](#)

(* et ** en allemand uniquement)

Pour plus d'informations :

Frédéric Papp
Expert immobilier
Téléphone: 044 360 34 30
E-mail: media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 100 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommateurs à la prise de décision. Entreprise créée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, comparis.ch emploie aujourd'hui quelque 180 collaborateurs à Zurich.

Medieninhalte

Télétravail majoritaire : peu sont concernés

Malgré l'obligation de télétravail, la hausse des actifs à domicile n'est que modérée

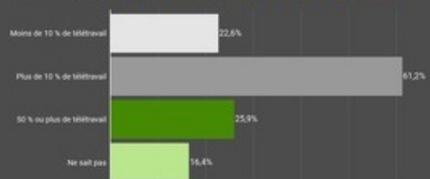


Source : enquête représentative réalisée en février 2021 par l'Institut de sondage et d'études de marché Infratest pour le compte de comparis et auprès d'un échantillon de 1013 personnes issues de toutes les régions de Suisse.

comparis.ch

Après la crise : pas de désertion des bureaux

Prévisions relatives au télétravail des actifs en Suisse



Source : enquête représentative réalisée en février 2021 par l'Institut de sondage et d'études de marché Infratest pour le compte de comparis et auprès d'un échantillon de 1013 personnes issues de toutes les régions de Suisse.

comparis.ch

Pas d'explosion du télétravail malgré la contrainte

Hausse modérée du travail à domicile en 2021



Source : enquête représentative réalisée en février 2021 par l'Institut de sondage et d'études de marché Infratest pour le compte de comparis et auprès d'un échantillon de 1013 personnes issues de toutes les régions de Suisse.

comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100867081> abgerufen werden.